Demande temporaire d'occupation du domaine public

Demandeur

Nom : Prénom (si pers. Physique) :
Adresse/siège social : N°
Code Postal : Commune :
Tél/GSM : Adresse mail :

Adresse concernée par la demande

Identique à l'adresse du demandeur :

- ☐ Oui
- ☐ Non : Adresse :

Date de l'occupation

- ☐ Occupation d'un jour : le deh àh
- ☐ Occupation de plusieurs jours : du au

Nature de la demande

- ☐ Placement d'un container
- ☐ Déménagement
- ☐ Livraison
- ☐ Echafaudage
- ☐ Autre (préciser) :
- ☐ Travaux (préciser la nature des travaux et définir l'emplacement : trottoir, voirie ou en accotement) :

Mesures de circulation souhaitées

- ☐ Limitation de vitesse à 30km/h
- ☐ Interdiction de stationner :
 - Toute la rue
 - Un seul côté (préciser côté pair ou impair) :
 - Nombre d'emplacements :
- ☐ Interdiction de circuler
- ☐ Réduction de la circulation à une bande
- ☐ Feux tricolores
- ☐ Autres :

Panneaux de signalisation

- ☐ Je dispose de panneaux conformes
- ☐ Je souhaite emprunter des panneaux de signalisation au service technique de la ville de Chièvres. Date du retrait :

Les panneaux communaux peuvent être retirés au service technique, situé Chaussée de Saint-Ghislain 176B à 7950 Chièvres (Vaudignies), les jours ouvrables entre 8h00 et 16h30. **Du 7 juillet 2025 au 22 août 2025,** les retraits se feront entre 6h00 et 14h00.

La demande temporaire d'occupation du domaine public sera introduite **7 jours ouvrables avant le début de l'occupation**.

Pour les entreprises, les documents suivants sont à joindre avec la demande :

- Un plan de signalisation ;
- Un courrier prévenant les riverains des travaux qui seront réalisés

Formulaire à renvoyer à l'Administration communale
A l'attention de Mme Tiffany Guerez
7950 Chièvres, rue du Grand Vivier 2
t.guerez@chievres.be
068/656.817

Fait le

Signature :